



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Commande de Rafale M

Question écrite n° 38778

Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan attire l'attention de Mme la ministre des armées sur le problème que rencontre actuellement l'aéronavale. En effet, sur un total de 180 Rafale commandés à ce jour par la France, 151 ont été livrés, dont 46 à la Marine nationale. Celle-ci compte actuellement 42 Rafale Marine en parc suite à la perte accidentelle de quatre avions (M18, M22, M24 et M25) entre 2009 et 2012. Alors que le M1 continuera de servir de banc d'essais en vol et ne sera pas rénové. En effet, les réductions budgétaires successives ont largement amputé le programme de la Marine nationale. On est donc bien loin des 86 initialement prévus uniquement pour la Marine, et même s'il reste dans la commande de Rafale navalisés les appareils M47 et M48, qui intégreront rapidement les flottilles, compte tenu des périodes de maintenance, de l'attrition naturelle au fil des années et du fait que trois Rafale Marine sont mis à disposition de l'escadron de transformation de Saint-Dizier, le parc paraît clairement sous-dimensionné. Dès lors, si l'aviation embarquée a certes atteint le stade de la standardisation ultime, le compte n'est pas bon. Il manquerait aux marins une bonne douzaine de Rafale pour faire le compte. Aussi, il demande au Gouvernement s'il envisage de porter rapidement le nombre de Rafale M commandés à au moins 60 unités.

Texte de la réponse

Après des années de sous-investissement dans le budget de nos armées et d'engagement opérationnel au-delà des contrats qui leur étaient assignés, la loi de programmation militaire 2019-2025, voulue par le Président de la République, marque un effort continu et sans précédent au profit de la modernisation des équipements de nos forces et la préparation de la supériorité opérationnelle future de notre défense. A cet effet, depuis 2017, le budget de la mission "Défense" s'est accru d'environ 1,7 milliard d'euros tous les ans, dans le strict respect de la programmation militaire. A cet égard, la loi de programmation militaire 2019-2025 prévoit un format de la flotte Rafale de 225 aéronefs répartis entre l'Armée de l'air et de l'espace et la Marine nationale. Pour atteindre ce format, l'Etat fournit un effort important qui permet d'assurer une montée en puissance progressive de cet avion de combat, en fonction des retraits de service des anciennes flottes, des capacités de production de Dassault Aviation et des budgets consentis à cet investissement. Ainsi, l'augmentation du nombre de Rafale dans les armées françaises se poursuivra au cours de la décennie, via les commandes des 4e et 5e tranches de production. Ils seront construits en parallèle des Rafale récemment commandés par la Grèce et l'Egypte. La flotte de Rafale marine permet d'armer les trois flottilles de chasse embarquée de l'aéronautique navale. Cette organisation permet d'embarquer deux flottilles sur le porte-avions Charles de Gaulle avec, pour chaque déploiement, un nombre d'aéronefs adapté au contexte opérationnel et missions assignées au groupe aéronaval. La troisième flottille, quant à elle, garantit la pérennité du modèle, assure la formation, la régénération et le maintien des savoir-faire. En outre, grâce à un excellent taux de disponibilité des Rafale marine lorsqu'ils sont sur le porte-avions, la Marine génère un important volume d'heures de vol au regard du nombre d'appareils embarqués. L'efficacité du format a été éprouvée lors des dernières missions du Charles de Gaulle et a démontré sa pertinence.

Données clés

Auteur : [M. Nicolas Dupont-Aignan](#)

Circonscription : Essonne (8^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38778

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : [Armées](#)

Ministère attributaire : [Armées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 mai 2021](#), page 3991

Réponse publiée au JO le : [7 septembre 2021](#), page 6661